



CODE POSTAL : 04100
TELEPHONE : 04.92.70.34.56
TELECOPIE : 04.92.70.34.99
www.ville-manosque.fr

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
INSTRUCTION ET CONTRÔLE DES AUTORISATIONS

**DEMANDE D'IMPLANTATION
DE GRUE MOBILE
IMPACTANT
LE DOMAINE PUBLIC**

Service Technique

1059 Av St MAURICE
Affaire suivie par : F LAFAY / P LECART
Service Instruction et Contrôle des Autorisations
dict@ville-manosque.fr
Tél: 04.92.70.13. 91 / 13. 83 Fax: 04.92.70.13.99.

LIEUD'IMPLANTATION :
.....
..... (adresse/plan de situation)

DUREE PREVISIBLE : du au

REFERENCES DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE :
.....

TEL:..... FAX:..... PORT:.....
MAIL :

DOSSIER TECHNIQUE - PIECES A JOINDRE :

- un descriptif technique de la grue,
- un certificat de compatibilité des sols et sous-sols émanant d'un bureau d'études,
- engagement de l'entreprise attestant que l'appareil est approprié aux travaux,
- un extrait d'un plan cadastral précisant l'implantation de la grue,
- un plan de giration indiquant les zones interdites au survol,
- une copie de l'avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile,
- une attestation d'engagement au respect du Code du Travail,
- une attestation d'engagement au respect de l'instruction Technique du Ministère du Travail relative aux mesures particulières de sécurité, ainsi qu'aux réglementations R.377 et R.406 de la CNAM (01/2000) et (06/2004),
- une attestation de certification de contrôle technique périodique du matériel mis en place,

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

MAITRE D'OUVRAGE :
TEL : FAX : PORT :
MAIL :

DATE DE LA DEMANDE :
SIGNATURE / CACHET DE L'ENTREPRISE

Toute demande doit être déposée 10 jours ouvrés avant la date retenue pour le commencement des travaux.
01/2016